



Appel à candidature aux Mastères Professionnels de l'ISIMA

Année universitaire 2025/2026

Il est porté à la connaissance des candidats à l'inscription en Mastère, ce qui suit :

1. **Le dépôt des candidatures** se fait **exclusivement par internet** sur le site de l'Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia (ISIMA) à l'adresse suivante :

<https://isima.rnu.tn/fr/master/submissions>

2. Les Mastères proposés à l'Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia sont :

Mastère	Parcours	Capacité d'accueil	Candidats Internes	Candidats Externes
Informatique	Data Sciences	50	43	7
	Experts Réseaux	35	30	5

3. L'étudiant sera demandé de classer les mastères proposés selon sa préférence.

Remarque

La capacité d'accueil pour les deux mastères est répartie comme suit :

- 85% des étudiants ayant un diplôme de l'ISIMA
- 15% des étudiants d'autres institutions

4. **Conditions d'accès aux Mastères** : Les Mastères sont ouverts à tout candidat qui a suivi une formation en **sciences informatiques**, et ayant obtenu un Diplôme de :

- Licence
- Ingénieur

La spécialité du candidat est un critère éliminatoire. Toute candidature hors spécialité sera éliminée.

Le candidat doit s'inscrire exclusivement à l'ISIMA. Tout dossier d'un candidat inscrit dans un autre établissement sera éliminé.

5. **Le classement** de tous les candidats éligibles se fera suivant un score calculé suivant la formule suivante :

$$\text{Score} = \text{Bbac} + \text{M1} + \text{M2} + \text{M3} + \text{Sp} - \text{R} + \text{B}$$

BBac est un bonus de BAC, il est égal à :

- BBac est +3 pour une mention Très Bien,
- BBac est +2 pour une mention Bien,
- BBac est +1 pour une mention Assez Bien,

M1, M2 et M3 sont respectivement les moyennes des trois dernières années d'études.

Sp est un bonus de +1,5 pour chaque réussite en session principale.

R est égal à 2 pour un redoublement. Et il n'est autorisé qu'au plus 1 redoublement.

B est un bonus pour l'année d'obtention du Diplôme et il est défini comme suit :

- B est +1 , si le Diplôme est obtenu en 2024/2025
- B est +0.5 , si le Diplôme est obtenu en 2023/2024
- B est 0 , si le Diplôme est obtenu avant 2023/2024

6. Le mécanisme de sélection de candidat :

- L'affectation de l'étudiant à un mastère sera basée exclusivement sur son rang et selon la capacité d'accueil du mastère mis en premier choix.
- Dans le cas où le mastère demandé en premier choix sera saturé, l'affectation de l'étudiant passera automatiquement à son deuxième choix.

7. Les étapes de sélection des dossiers de candidature à l'inscription en Mastère se feront selon le calendrier suivant :

Du 1 Juillet au 31 Juillet 2025	Dépôt en ligne des candidatures sur le site web de l'ISIMa . Le site sera fermé au dépôt le 31 Juillet 2025 à minuit.
Le 7 Août 2025	Publication de la liste des étudiants admissibles et ceux sur la liste d'attente avec leurs scores.
Du 25 Août au 1 Septembre 2025	Payment des frais d'inscription sur le site www.inscription.tn pour les étudiants admissibles .

8. Procédure de soumission de dossier :

- Il est impératif de fournir numériquement (scanner) tous les documents requis (aucun document papier n'est à envoyer).
- Toute candidature ne contenant pas les données requises et correctes sur la page d'inscription électronique des candidatures sera rejetée.
- Les candidats ayant payé les frais d'inscription seront tenus de fournir un complément de dossier papier justifiant les informations données électroniquement. **Toute non-conformité des données engendra le retrait de l'inscription.**

9. Composition du complément de dossier :

Le complément de dossier sera déposé par le candidat **le jour de l'inscription à l'ISIMa** et comportera les pièces suivantes :

- Une copie papier du formulaire de candidature en ligne
- Une copie de la carte d'identité nationale
- Une copie certifiée conforme de tous les diplômes y compris le baccalauréat
- Une copie certifiée conforme des relevés de notes de chaque année universitaire y compris le relevé de note du baccalauréat

Remarques très importantes :

1. Le candidat fournissant de fausse(s) donnée(s) lors de l'enregistrement de sa candidature sur le site sera automatiquement éliminé. Aucune réclamation à ce propos ne sera étudiée, quelque soient les raisons.
2. Le candidat ne respectant pas scrupuleusement le calendrier, perd définitivement son droit à l'inscription en Mastère.
3. Celui qui ne peut plus accéder à son compte à cause de l'oubli du mot de passe doit contacter l'administration de l'ISIMa (directement ou via l'email officiel isima@isima.rnu.tn) avant la date de clôture de candidature (**avant le 31 Juillet 2025**).
4. Les étudiants qui ne se présentent pas aux séances du mastère durant le premier mois seront automatiquement retirés et remplacés par des étudiants de la liste d'attente.



Le Directeur
Mohamed Tarek Hamdani

Mahdia, le 30/06/2025

Le Directeur de l'ISIMa
Prof. Mohamed Tarek Hamdani